

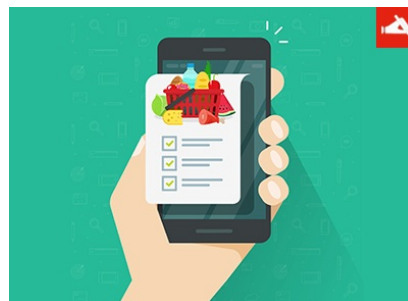
Actualités



Boissons énergisantes : à consommer avec modération !

Mon fils de 15 ans boit de plus en plus de boissons énergisantes. Dois-je m'en inquiéter ?

[Voir la vidéo](#)



Etude de perception des produits alimentaires

Consommez-vous des plats préparés ?
INRAE et l'INC souhaitent connaître vos perceptions sur certains produits alimentaires.

[Répondre à l'enquête](#)



Troubles psychiques : comment se loger en autonomie ?

Découvrez un projet d'insertion par le logement. Un concept qui s'adresse aux personnes atteintes de troubles psychiques.

[Voir la vidéo](#)



Particulier employeur : qu'est-ce que le service "CESU Avance immédiate" ?

J'emploie une aide à domicile et j'ai entendu parler d'un nouveau service d'avance immédiate du crédit d'impôt. J'aimerais en savoir plus.

[Voir la vidéo](#)



Le Médiateur du e-commerce de la Fédération française de la vente à distance (FEVAD) a rendu son rapport annuel pour l'année 2020.

Problèmes de remboursement, de livraisons... Un nombre de saisines plus important en 2020 qu'en 2019.



Programme des vidéos CONSO MAG en mars

Difficultés pour payer ses factures d'énergie, devis pour funérailles, frais d'incidents bancaires abusifs...

[Voir le programme](#)

[Lire l'article](#)

PODCAST



L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

Qu'est-ce que la durée de vie d'un objet ?
Comment l'allonger ?
Quelles sont les conséquences d'une surconsommation ?

 [Voir le podcast](#)

[Fiches pratiques](#) | [Lettres types](#) | [Simulateurs](#) | [Associations de consommateurs](#)

Institut national de la consommation
18, rue Tiphaine
75015 Paris



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

[Se désinscrire](#)